

# Banque Africaine de Développement

## Que fait-elle et comment les OSC peuvent-elles s'engager avec elle ?

Le groupe de la Banque africaine de développement (BAD) est la principale institution de financement du développement en Afrique. Elle soutient des programmes de réduction de la pauvreté et des moyens de subsistance, ainsi que des réformes politiques. Malheureusement, certains des projets financés par la BAD (tels que les barrages hydroélectriques ou les projets agro-industriels) finissent par nuire aux communautés concernées, par violer leurs droits et par aller à l'encontre des objectifs de la banque. Pour les organisations de la société civile et les communautés, il est essentiel d'apprendre à connaître la BAD, ce qu'elle finance et comment elle fonctionne pour la tenir responsable et protéger leurs droits.



★ Fondée en 1964

📍 Siège : Abidjan (Côte d'Ivoire) + 34 bureaux et 2 centres de ressources en Afrique

🎯 Mission : stimuler le développement économique durable et le progrès social en Afrique, contribuant ainsi à la réduction de la pauvreté.

🌐 82 pays membres : 54 régionaux et 28 non régionaux.

Le Groupe de la BAD est composé de:

- une institution mère : la Banque africaine de développement (BAD)
- deux institutions de prêt : le Fonds africain de développement (FAD) et le Fonds fiduciaire du Nigeria (FSN).

💰 Le groupe accorde des prêts et des subventions aux gouvernements, finance des projets et des programmes d'assistance technique, et investit dans des entreprises privées sur l'ensemble du continent africain.

### Pourquoi il est important de connaître la BAD et de s'engager avec elle :

- ses opérations peuvent avoir un **impact direct ou indirect** sur vous ou votre communauté : certains projets peuvent contribuer à des violations des droits humains, vous déplacer, affecter vos moyens de subsistance ou polluer votre territoire ;
- il s'agit d'une organisation internationale qui contribue à l'élaboration du **programme de développement mondial** ;
- c'est une **institution publique** : elle doit servir les intérêts des peuples africains ;
- elle s'est engagée à favoriser le développement durable, à respecter les droits humains, à garantir l'accès à l'information et la transparence, et à se conformer à ses garanties. Il est essentiel de lui **demander des comptes**.



### Qui prend les décisions ?

#### Conseil des gouverneurs

Organe de décision suprême. Chaque pays membre nomme un gouverneur et un gouverneur suppléant (généralement des ministres des finances ou de l'économie, des gouverneurs de banque centrale ou d'autres hauts fonctionnaires).

#### Conseil d'administration

Il est chargé de conduire et d'approuver toutes les opérations générales. Il est composé de 20 membres. Les administrateurs sont basés au siège de la BAD à Abidjan.

#### Président

Élu par le Conseil des gouverneurs pour un mandat de 5 ans, renouvelable une fois. Il est chargé de la gestion quotidienne de la banque, sous la direction du conseil d'administration, avec le soutien d'un économiste en chef et de cinq vice-présidents.

Les États membres de la BAD exercent un **droit de vote proportionnel** au montant de leur contribution à la banque. En 2023, les membres régionaux ayant le plus grand nombre de voix sont le **Nigeria, l'Égypte, l'Afrique du Sud, l'Algérie et la Côte d'Ivoire**, tandis que les membres non régionaux sont les **États-Unis, le Japon, l'Allemagne, le Canada et la France**.



**Conseil de plaidoyer** : Savoir qui prend les décisions au sein de la BAD est crucial pour votre **stratégie de plaidoyer**. L'établissement de relations et d'alliances avec les directeurs exécutifs, en particulier ceux qui sont concernés par votre pays ou ceux qui ont le plus grand pouvoir de vote, peut contribuer à influencer les décisions de la BAD.

Il est également important de se familiariser avec les principaux **mécanismes et politiques**, tels que la **politique de divulgation et d'accès à l'information**, le **cadre d'engagement des OSC** et le **comité des OSC**, le **système de sauvegarde intégré**, le mécanisme de recours indépendant et la politique d'intégrité et de lutte contre la corruption.

## Comment la société civile peut-elle s'engager auprès de la BAD ?

- **Niveau du projet :** suivre les projets pour comparer les engagements sur papier et dans la réalité ; s'engager avec les communautés affectées par le projet ; partager les résultats avec le personnel gouvernemental concerné et le personnel de l'équipe de projet de la BAD.
  - **Niveau national :** s'engager avec les bureaux nationaux ; plaider au niveau national ; participer aux consultations tout au long des cycles de projet ; rejoindre les processus d'engagement des parties prenantes autour des stratégies nationales et sectorielles ; s'engager lors des journées portes ouvertes de la société civile organisées par les bureaux nationaux ; mener des recherches ; s'engager avec les coalitions d'OSC qui travaillent sur le financement du développement.
  - **Niveau régional :** participer aux forums des OSC de la BAD, aux examens des politiques et aux assemblées annuelles.
  - **Niveau international :** s'engager avec les gouvernements internationaux tels que les États-Unis, le Royaume-Uni, la Norvège, etc. et les directeurs exécutifs dans les forums internationaux auxquels la BAD participe.
- Pour s'engager avec la société civile, la BAD a développé deux instruments : le [cadre d'engagement de la société civile](#) et le [comité de la société civile](#).



## Quand les droits sont violés : le mécanisme indépendant de recours

Le mécanisme indépendant de recours (MIR) a été créé en 2004 pour veiller à ce que la BAD respecte ses propres politiques et procédures lors de la conception et de la mise en œuvre de ses projets.

Il offre aux personnes affectées par les projets de la BAD un moyen de déposer leurs plaintes, de **demandeur des comptes** à la banque et d'exiger l'accès à des voies de recours.

Le MIR a trois fonctions principales :

- Résolution des problèmes (**médiation**),
- Examen de la conformité (**enquête**)
- Services consultatifs (**apprentissage interne**)

Dans de nombreux contextes, les défenseurs des droits humains et les membres des communautés qui expriment leurs inquiétudes concernant des projets de développement risquent de subir des **représailles** : ils peuvent être attaqués en raison de leur opposition à un projet, ou simplement pour avoir exprimé leurs inquiétudes.

C'est pourquoi les plaignants peuvent demander à ce que leur identité reste confidentielle. N'oubliez pas qu'en cas de représailles, vous pouvez vous adresser au MIR, mais aussi directement au personnel de la direction de la banque.

## Deux politiques clés : DAI et SSI

En vertu de la **politique de divulgation et d'accès à l'information (DAI)**, toutes les informations détenues par la BAD doivent être rendues publiques, sauf si elles figurent sur une liste d'exceptions et qu'il existe une raison impérieuse de les garder confidentielles. Les informations sur les projets, y compris les informations sur les risques environnementaux et sociaux, peuvent être consultées sur le portail des projets de la BAD. Toute information sur les opérations de la BAD peut être demandée à l'aide du formulaire de demande de la DAI.

Le **système de sauvegarde intégré (SSI)** - mis à jour en 2023 - constitue un important "pied dans la porte" pour ceux qui cherchent à demander des comptes à la BAD. Les sauvegardes sont des règles et des politiques qui visent à identifier et à atténuer les risques dans le contexte des activités soutenues par la banque et qui, en fin de compte, devraient empêcher les dommages environnementaux et sociaux de se produire.

Pour demander des comptes à la BAD, outre l'engagement dans des activités de plaidoyer et le dépôt de plaintes auprès de l'IRM, les OSC et les personnes affectées par les projets peuvent adopter une variété de stratégies.

- **Campagnes dans les médias et les médias sociaux :**

La banque veille à conserver une bonne réputation : faites pression par le biais des médias sociaux ou incitez les journalistes à publier des articles sur la BAD.

- **Faire pression sur les parlementaires et promouvoir le contrôle :**

Une grande partie de l'aide publique au développement est dépensée par les banques de développement : un meilleur contrôle parlementaire augmente la pression sur la banque pour qu'elle agisse.

- **Faire appel aux organes des Nations unies et aux entités régionales, telles que la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples.**

L'engagement auprès des organes de l'ONU peut amener l'ONU à se pencher sur un cas spécifique ou à envoyer un rapporteur pour enquêter sur un cas particulier. d'envoyer un rapporteur pour enquêter.

- **Manifestations publiques et actes de désobéissance civile**
- **S'organiser et travailler en réseau**

Pour plus d'informations, téléchargez le guide : <https://rightsindevelopment.org/afdb-guide-fr/?lang=fr>